

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	41 (1953)
<b>Heft:</b>	809
<b>Artikel:</b>	De vives protestations contre le verdict des électeurs genevois ont été adressées au journal
<b>Autor:</b>	Messerly, Georges O. / S., Alice
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-267992">https://doi.org/10.5169/seals-267992</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

## FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

## RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel  
des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien . . . . . 8.—

Le numéro . . . . . 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Le féminisme vrai  
ne doit pas rêver  
d'un type de la femme  
idéale, mais de  
donner à la femme  
sa place à côté de  
l'homme.

Henri DUNANT.

## A nos abonnés

Le Comité du « Mouvement Féministe », dans son assemblée du 24 juillet, a décidé de faire paraître, le 4 juillet, un numéro du journal. Ces dernières années, pour raisons financières, le « Mouvement » de juillet avait été supprimé mais après la votation du 7 juin, on ne pouvait renoncer à cette tribune libre du suffrage féminin. Aussi a-t-il été décidé de faire paraître le journal en juillet et de supprimer en revanche le numéro du 5 septembre.

Le « Mouvement Féministe ».

Après le scrutin de Genève

## Les conclusions de l'Association pour le suffrage féminin

Le vote du 7 juin a blessé profondément les femmes de Genève qui avaient, l'automne dernier, exprimé à une écrasante majorité leur désir de collaborer loyalement avec les hommes dans le domaine politique, social et humanitaire.

L'Association pour le suffrage féminin s'est employée à ce que la question du vote des femmes soit discutée objectivement et en vertu des grands principes de justice qui régissent notre démocratie. Elle a regretté très vivement les violentes attaques aussi injustifiées qu'inadmissibles qui ont eu pour but de mettre en doute le civisme des femmes dont beaucoup sont des mères et des chefs de famille, assumant les mêmes devoirs et les mêmes obligations que les hommes.

Néanmoins, sachant combien les principes que notre association défend sont justes, élevés et généreux, elle entend poursuivre, avec tous les électeurs qui l'ont suivie, l'action en vue de faire aboutir le suffrage féminin à Genève. Elle entend aussi faire comprendre aux électeurs qui se sont prononcés contre ce droit, que les femmes ne l'ont demandé que pour être à même de servir le pays et l'intérêt général, en apportant, sans arrière-pensée, leur collaboration dans tous les domaines où elles peuvent se rendre utiles.

A ce sujet, il est particulièrement étonnant que les Comités d'action contre le suffrage féminin, après avoir attaqué sans ménagement les femmes et leur avoir refusé, de gaité de cœur, le droit de vote, déclarent en suite du scrutin, qu'ils créent des commissions consultatives pour les femmes et qu'ils chercheront à leur donner accès à certaines commissions administratives.

Notre association se passe de ces meilleurs conseils et elle n'a pas attendu les offres de ces Comités qui les considèrent comme d'« éternelles mineures », pour se préoccuper de ces questions. Elle entend d'ores et déjà faire comprendre que les principes qu'elle défend ne sauraient être traités avec indifférence dans un pays où tant d'obligations et de devoirs incombent aux femmes, dont les principaux sont l'instruction et l'éducation civique des futurs citoyens.

Association genevoise pour le suffrage féminin.

E. Kammacher, présidente.

## POUR LA FAMILLE

Thé légèrement brisé

Uniquement en paquets de 500 gr. Fr. 5.—

R. JUMOD succ. de TSCHIN-TR-MI  
9, Bourg-de-Four - GENÈVE

Téléph. 45759 — On porte à domicile  
Expéditions postales.

## De vives protestations contre le verdict des électeurs genevois ont été adressées au journal

### DU CORPS ELECTORAL

Quand on veut noyer son chien, on déclare qu'il a la rage ; quand on a décidé de tenir les femmes en état d'infériorité, on déclare qu'elles seront incapables de s'intéresser aux affaires publiques.

Nous sommes infiniment reconnaissantes à ceux des électeurs qui ont pris parti pour nous, car il ne doit pas être très agréable de se sentir honni par ses pairs ; ils sont les pionniers de l'avenir, et le reliquat de ceux qu'on a qualifié d'« esclavagistes » ira en diminuant avec le temps, cela, nous en sommes convaincues !

Ceux qui ont voté oui ont sauvé l'honneur du corps électoral, car les autres ont bafoué la volonté de Dieu, dont ils osent se réclamer, qui, en créant des êtres humains différents, n'a pas entendu par la créer les uns pour subjuguer les autres, sinon, on n'aurait jamais dû libérer les esclaves. Tant que les femmes ne manifestaient pas clairement leur désir, on peut admettre que le *statut quo* fut conservé, mais après la votation de novembre, il est inadmissible que leur vœu n'ait pas été exaucé : il y a là un abus de pouvoir, un orgueil masculin inqualifiable ! Car enfin, au nom de quelle loi, de quel principe biblique, certains hommes s'arrogent-ils le droit de juguler l'autre moitié du genre humain ? Ce n'est que le droit du plus fort qui s'affirme !

A. W. F.

Qui ose infliger à sa mère ou à sa femme l'insulte de douter de sa droiture et de son intelligence ?

Il est grand dommage que toutes les opinions émises pour ou contre le suffrage féminin et publiées dans la presse au cours des dernières votations, n'aient pas été réunies en recueil. Un tel recueil serait extrêmement utile pour l'avvenir et ferait ressortir que, parmi tant d'opinions, aucune n'a fait état d'un facteur particulièrement important.

En effet, outre le facteur politique et, si l'on veut bien, le facteur purement émotif — c'est-à-dire celui qui a trait à savoir si la femme est, ou si non, apte à comprendre ce qu'elle fait en votant, ou si le geste de voter porte atteinte à sa vertu ou à sa dignité, comme d'aucuns l'ont insinué avec tant d'ingénuité — le facteur simplement athénétique semble avoir été totalement ignoré.

Or, il n'échappe à nulle personne avertie que, dans la pratique, la femme ayant les mêmes intérêts économiques et sociaux que l'homme de sa condition, le vote féminin équivaut à une duplication pure et simple du nombre des votants, et non pas spécialement à une nouvelle distribution des voix.

De ce fait, l'octroi du vote féminin n'apporte, en fin de compte, aucun changement aux résultats, et n'aboutit pratiquement qu'à un déplacement de virgule. Qu'il y ait quarante voix d'un côté et soixante de l'autre, ou qu'il y en ait quatre-vingt et cent-vingt, respectivement, quelle importance cela peut-il

avoir en regard du résultat final ?

L'expérience a prouvé que le suffrage universel n'a jamais atteint son véritable but, c'est-à-dire celui d'exprimer en totalité l'opinion spontanée de chaque électeur pris individuellement. Tout le monde sait qu'il n'en est que très rarement ainsi. Qu'on le veuille ou non, tout vote est forcément plus ou moins influencé par des raisons de condition sociale, d'intérêts familiaux, économiques, ou professionnels, voire même par des considérations d'ordre confessionnel. Il va de soi que, le plus souvent, le vote n'est pas individuel, mais est l'effet d'agglomérats de votes plus ou moins libres, cristallisés autour de noyaux dirigeants, comme des électrons autour d'un proton, et que la véritable bataille électorale se livre en effet à cet échelon. Le suffrage universel n'a pas fait disparaître pour autant tout esprit grégaire au sein du souverain.

Si j'ai voté en faveur du suffrage féminin, ce n'est pas en espérant changer de la sorte quoique ce soit à cet état de choses en faveur de la femme ; ce fut uniquement parce que j'estime que tout homme se doit de ne jamais infliger à sa mère, ou à sa femme, l'insulte de douter de sa droiture et de son intelligence.

Le résultat négatif des dernières votations n'est pas, à mon avis, une défaite pour la femme ; il est plutôt la preuve que le suffrage universel, tel qu'il se conçoit actuellement, ne répond plus au but que ses auteurs lui avaient assigné, qu'il y a quelque chose de faussé dans le mécanisme, et qu'il faudra bien un jour le remplacer par *autre chose*.

Cette autre chose sera, peut-être, assez difficile à réaliser, surtout s'il faut pour cela passer par les urnes électorales. Entre-temps, « qui ne dit mot consent » : pourquoi, alors, ne rejoindrait-on pas au nombre des voix favorables celui des voix des abstentionnistes ? La négligence ou l'indifférence de ces derniers aurait ainsi quelque utilité pour la bonne marche de nos affaires publiques qui, sans doute, ne s'en porterait que mieux.

George O. Messerly.

### Les femmes qui avaient voté non...

Le 30 novembre et qui, sans doute, ont essayé d'influencer leur entourage masculin, les 6 et 7 juin, elles peuvent être, me semble-t-il, classées en deux catégories (avec naturellement des nuances) : d'abord, il y a celles qui sont sincèrement convaincues que si les femmes votaient, il s'en suivrait des catastrophes et des conséquences désastreuses, que « la femme perdrat sa dignité » et imaginent encore toutes sortes d'hypothèses absurdes. Bien que rien de pareil ne soit arrivé dans les pays qui nous entourent, les femmes qui pensent ainsi sont excusables de leur

## Songez-y lorsque s'allumeront les feux du 1<sup>er</sup> Août

On a donné lecture, à la séance du 20 juin du Grand Conseil genevois, de la lettre signée par M. Bideau, président d'un des groupements adversaires du suffrage féminin. Cette lettre réclame la transformation d'un certain nombre de nos commissions cantonales, s'occupant de l'enfance, de l'éducation, des établissements hospitaliers, afin d'y admettre un grand nombre de membres féminins.

Depuis plusieurs décades, les sociétés féminines, l'Union des femmes, le Suffrage féminin, le Centre de liaison notamment, ont réclamé d'avoir des représentantes dans ces commissions, aussi ne peut-on que souhaiter plein succès auprès des autorités, à la démarche de M. Bideau et de son comité. A la condition que l'élection et la répartition des candidates puisse se faire dans des conditions strictement démocratiques.

Cependant, ce groupe d'électeurs reconnaît certainement que l'avantage d'envoyer des déléguées dans un certain nombre de commissions, choisies et désignées par eux, ne saurait compenser les droits civiques réclamés par les électrices du 30 novembre ?

Si ces citoyens ne le comprenaient pas, ne faudrait-il pas en conclure qu'ils ne saisissent pas eux-mêmes de quels priviléges ils jouissent dans leur patrie ?

Imaginons un instant qu'au XIII<sup>e</sup> siècle,

un bailli autrichien, de caractère bénin, s'il en fut, aurait tenu à nos bouillants ancêtres des cantons primitifs cette harangue : « Mes bons amis, calmez-vous ! Vous êtes mécontents et révoltés, essayez cependant d'arranger les choses à l'amiable. Désormais, votre maître et seigneur, le Duc d'Autriche, tiendra compétence, dans la mesure du possible, des avis exprimés par quelques-uns des votres, lorsqu'il s'agira de vos intérêts immédiats, de l'utilisation de vos sources, de vos pâturages, de vos chemins...

Quant aux redéances et à la soumission que vous nous devez, comment pourriez-vous les trouver injustes et lourdes ? Pourriez-vous vous défendre, vous et vos biens, sans l'aide expérimentée des puissants chevaliers, spécialistes de la guerre ? Comment pourriez-vous vous passer de notre habileté politique ? Ne sentez-vous pas la gloire qui rejallisit sur vous, d'appartenir à un maître fort et redouté à la ronde ? Renoncez à votre chimerre insensée ; de simples montagnards, même s'ils se prétendent hommes libres, ne sauraient se gouverner eux-mêmes. Considérez, malgré quelques inconvénients, les avantages de votre position, ne l'aggravez pas par des tentatives inconsidérées... »

Croit-on qu'un tel langage aurait persuadé les fondateurs de nos ligués ? Et s'il les avait persuadés, où serions-nous ?

Le patrimoine particulier des Suisses, ce n'est pas un vaste territoire, ni un peuple nombreux défendant une même langue ou des coutumes homogènes avec une civilisation brillante, c'est une tradition civique, un idéal de liberté individuelle garantie par le dévouement de chacun ; c'est le droit d'exprimer son opinion, de la faire partager, si possible, à la majorité et d'en faire admettre les conséquences dans les institutions, dans les lois. Tant que ce droit est refusé aux Suisses, ne les tient-on pas à l'écart du patrimoine national ? et ceux qui refusent que sont-ils pas infidèles à l'esprit de la démocratie suisse ?

A. W.-G.

## Extrait vitaminé Bevita

Pour assaisonner et tartiner  
Le meilleur au goût.

## ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEZ

## RENTES VIAGÈRES GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11

GENÈVE

opposition, et il ne reste qu'à souhaiter qu'elles sortent un jour de leur aberration.

Par contre, celles qui s'opposent au droit de vote pour leurs sœurs (car personne ne les aurait obligées à voter elles-mêmes) parce qu'elles n'en ont pas envie, me paraissent singulièrement égoïstes. En fait, ce sont des femmes confortablement installées dans l'existence, entourées d'électeurs bienveillants qui partagent avec elles les préoccupations suscitées par les votations, tiennent compte de leurs avis, et pour lesquelles ce serait un ennui, un dérangement dans leurs petites habitudes de devoir quelquefois aller voter. Elles ne pensent pas un instant à toutes les sœurs moins privilégiées pour lesquelles ce serait une nécessité de pouvoir exprimer leur opinion : à toutes celles qui ayant directement affaire avec les déshérités ou les abandonnés de ce monde (orphelins, malades, indigents, etc.), voudraient avoir leur mot à dire quand les autorités prennent ou ne prennent pas des mesures concernant cette catégorie de gens.

*Une électrique qui avait voté « oui ».*

**Et les femmes qui ont fait partie du comité d'action adverse !**

Il est presque inconcevable que des femmes suisses s'associent à un comité d'action contre le suffrage féminin. Ne voient-elles donc pas clair ?

Quel inconveniencement peut-il bien y avoir pour nous à ce qu'une femme vote ? que certaines lois injustes et qui ne profitent qu'au sexe fort disparaissent et soient remplacées par d'autres plus équitables ? C'est le seul inconveniencement pour nos adversaires, il n'y en a pas d'autres.

Les innombrables divorces enregistrés, en Suisse, en font foi : nos hommes préfèrent élire leur progéniture jusqu'à l'âge de dix-huit ans, à raison de cinquante francs par mois et après, ne font valoir que leurs droits puisque, quittances en mains, ils peuvent prouver à leurs fils et filles, auxquels ils ont brisé une existence normale, « Voilà ce que j'ai dépensé pour vous ». Un véritable délabrement et plus la moindre notion de ce que c'est qu'une famille.

Pas besoin de dire que, la plupart du temps, la mère a une pêche inouïe à recevoir ce modeste subside que les enfants payeront si cher. Qui ne connaît plus le devoir conjugal, ignore aussi ce qu'il doit à la communauté. Ce n'est qu'un point, il y en a encore beaucoup d'autres.

La femme d'aujourd'hui n'a pas seulement le droit de s'intéresser officiellement aux affaires du pays. C'est pour elle un devoir impérieux de prévenir ces défaillances masculines et elle ne le peut que par le droit de vote.

#### Un appel inopportun

Hier, les citoyens genevois refusaient aux femmes le droit de vote.

Aujourd'hui, par la radio, on fait un appel pressant en faveur du service complémentaire féminin.

Hier, on prétendait vouloir maintenir les femmes à leur foyer.

Aujourd'hui, on leur demande de le quitter.

Hier, l'honneur de servir son pays était le privilège des hommes.

Aujourd'hui, on l'ètend aux femmes, mais on oublie de leur accorder les droits que leur confère cet honneur.

Dr Alice S.

## Le 19<sup>me</sup> Congrès de la Fédération abolitionniste s'est tenu à Paris

Le congrès international tenu à Paris, du 18 au 21 mai 1953, par la Fédération abolitionniste internationale, avait attiré des délégués de 19 pays. Fait caractéristique : 12 gouvernements avaient envoyé des délégués ou des observateurs. On sait en effet que si la F. A. I. est une organisation non-gouvernementale, elle admet à ses congrès, non seulement ses membres, mais aussi toute autre personne intéressée. Tradition qui date des origines mêmes de la F. A. I. et qui atteste sa confiance absolue dans la justesse de sa doctrine et la force de persuasion qu'elle exerce.

C'est à l'Institut antivénérien Alfred Fourrier, aimablement mis à la disposition de la F. A. I. par son directeur, M. le Dr Sicard de Plauzoles, que se sont tenues les séances de travail.

#### Problème sanitaire

Comme cela avait été clairement prouvé au congrès de Rome, le problème sanitaire n'est qu'un prétexte pour réglementer la prostitution. Mais la conviction qu'une telle réglementation sanitaire soit encore indispensable est très répandue. Elle ne tient pas compte de l'évolution des mœurs.

## La saison de Paris est commencée Le Grand-Prix Saint-Eloi décerné à la plus jolie montre féminine de notre correspondante à Paris

Le Comité des Fêtes de Paris a tenu une conférence de presse à la Chambre de Commerce, pour remettre aux journalistes français et étrangers le Calendrier des Fêtes de la Saison de Paris 1953.

Nous signalerons à nos lectrices les plus caractéristiques d'entre elles en leur temps. Dès aujourd'hui, sachant l'intérêt que portent nos amis suisses à tout ce qui concerne l'horlogerie..., nous mentionnerons le Grand Prix Saint Eloi. On sait que ce saint passe à tout ou à raison... — pour le patron des orfèvres au VIII<sup>e</sup> siècle ; c'est pourquoi cette manifestation avait tenu à se placer sous son égide !

Ce fut une réunion bien parisienne, destinée à récompenser la plus jolie montre féminine. Le jury, présidé par M. Robert Rey, directeur honoraire au Ministère des Beaux-Arts, comptait, entre autres, des peintres, tel Louis Touchagues, de grands couturiers, tel Pierre Balmain, des ferronniers d'art, etc. Le financement était assuré par une grande firme d'horlogerie, M. Jacques Jaujard, directeur général des Arts et des Lettres à l'Education Nationale, est venu lire lui-même le palmarès. Cette partie officielle fut suivie d'un cocktail et d'un défilé de mannequins présentant les modèles primés, avec toilettes assorties...

Idée amusante : le premier prix, Antares, ravissant bracelet-montre, fait d'un treillage de fils d'or s'épanouissant en torsades et enserrant un boîtier d'or rose, que l'on a offert à la reine Elisabeth, nous a valu une avant-première du couronnement... Un mannequin de la grande maison de couture à laquelle fut commandée la toilette royale parut en grand manteau de cour écarlate, à la traîne bordée d'hermine, sous lequel apparut la robe de satin blanc réhaussée de broderies qui, lorsque ces lignes paraîtront, sera déjà légendaire... Pour compléter l'évolution royale, le mannequin portait un diadème doré !

Ainsi la Saison de Paris, au cours d'une fête charmante, préfigurait-elle l'Histoire...

Janine Auscher.

#### Femmes dans les jurys en Italie

On sait que la Constitution italienne, à son article 3, dit que tous les citoyens ont la même dignité sociale, sont égaux devant la loi sans distinction de sexe, de race, de religion, de langue, d'opinion, politique, de conditions personnelles et sociales. L'article 51 prévoit que tous les citoyens de l'un et l'autre sexes peuvent accéder aux fonctions publiques et aux charges électives, selon les conditions d'égalité établies par la loi. Mais les Italiennes, qui siègent dans les municipalités, les conseils législatifs, au Parlement, ont mille peines à faire admettre qu'elles peuvent aussi siéger dans les jurys. Un citoyen a attaqué comme étant nulle une décision de la Junte provinciale administrative de Bologne parce qu'une femme en fait partie. Un recours au Conseil d'Etat établit, basé sur la Constitution, que les femmes peuvent aussi bien faire partie des jurys que des juntes.

Dans son aperçu des problèmes sanitaires de la prostitution, le Dr J. Droin, président du Comité international de la F. A. I., démontre que la diffusion des maladies vénériennes et l'ampleur de la prostitution proviennent toutes deux des difficultés économiques de la population, constatation grosse de conséquences dans la pratique.

Le Dr A. Cavaillon, conseiller technique au ministère de la Santé publique (France) expose l'organisation du *fichier sanitaire* — le Parlement français avait été appelé à voter cette loi à l'insu du ministère — ce fichier est inefficace et doit être supprimé. Le Dr Cavaillon voudrait perfectionner les méthodes de dépistage des malades vénériens (et non pas des seules prostituées) et pouvoir les contraindre à se soigner, point de vue combatif par d'autres congressistes.

#### Rôle de la police

L'ex-surlendante D. O. Peto, de la Metropolitan Women Police de Londres, affirme qu'aucune législation spéciale n'est admissible à l'égard des prostituées, mais la police ne saurait tolérer que les rues servent de marché au vice, c'est la police ordinaire et non pas un corps spécial qui doit s'occuper de la propreté morale de la rue.

Le Dr Sicard de Plauzoles, président de la Fédération abolitionniste internationale, est aussi d'avis qu'il faut supprimer radicalement la « police des mœurs » et que le client de

## MARIE BUTTS

Le 2 juin dernier, s'éteignait à Genève, à l'âge de 82 ans, une femme qui, bien que de nationalité britannique, a joué un rôle de premier plan dans notre pays. Mlle Marie Butts, née à Thonon, avait du reste reçu la plus grande partie de son éducation en Suisse romande et en France. Maniant avec la même aisance le français et l'anglais, elle possédait les qualités essentielles de la culture française, tout en s'inspirant du point de vue spirituel de la pensée anglo-saxonne.

Marie Butts était une éducatrice dans le sens le plus large de terme. Elle commença sa carrière à l'Ecole Vinet, à Lausanne, où, pendant 18 ans, elle initia de nombreuses volontés de jeunes filles à la langue et à la littérature anglaises. Ses anciennes élèves gardent le souvenir de son enseignement brillant où, ne se bornant pas à instruire, elle leur ouvrait de larges horizons sur la vie et la culture. Marie Butts était un esprit extraordinairement ouvert et généreux. Lorsqu'elle était exigeante ou impatiente, c'était par amour de la perfection et de la vérité. Elle se passionnait pour les réformes sociales, pour les méthodes nouvelles en éducation, pour le travail international, en somme pour tous les efforts tendant à amener plus de justice et de liberté dans le monde. Elle aimait la vie, tout en la considérant avec la lucidité de son intelligence et en souffrant de ses laideurs. Elle n'était pas une optimiste invétérée, mais elle savait dire « oui » à la vie. Lorsqu'elle quitta l'Ecole Vinet pour diriger un foyer pour jeunes ouvrières à Rouen, elle voulut connaître de plus près les difficultés de l'existence, tout en étant entrepreneur, sous son égide !

Ce fut une réunion bien parisienne, destinée à récompenser la plus jolie montre féminine. Le jury, présidé par M. Robert Rey, directeur honoraire au Ministère des Beaux-Arts, comptait, entre autres, des peintres, tel Louis Touchagues, de grands couturiers, tel Pierre Balmain, des ferronniers d'art, etc. Le financement était assuré par une grande firme d'horlogerie, M. Jacques Jaujard, directeur général des Arts et des Lettres à l'Education Nationale, est venu lire lui-même le palmarès. Cette partie officielle fut suivie d'un cocktail et d'un défilé de mannequins présentant les modèles primés, avec toilettes assorties...

Idée amusante : le premier prix, Antares, ravissant bracelet-montre, fait d'un treillage de fils d'or s'épanouissant en torsades et enserrant un boîtier d'or rose, que l'on a offert à la reine Elisabeth, nous a valu une avant-première du couronnement... Un mannequin de la grande maison de couture à laquelle fut commandée la toilette royale parut en grand manteau de cour écarlate, à la traîne bordée d'hermine, sous lequel apparut la robe de satin blanc réhaussée de broderies qui, lorsque ces lignes paraîtront, sera déjà légendaire... Pour compléter l'évolution royale, le mannequin portait un diadème doré !

Ainsi la Saison de Paris, au cours d'une fête charmante, préfigurait-elle l'Histoire...

Janine Auscher.

#### Femmes dans les jurys en Italie

On sait que la Constitution italienne, à son article 3, dit que tous les citoyens ont la même dignité sociale, sont égaux devant la loi sans distinction de sexe, de race, de religion, de langue, d'opinion, politique, de conditions personnelles et sociales. L'article 51 prévoit que tous les citoyens de l'un et l'autre sexes peuvent accéder aux fonctions publiques et aux charges électives, selon les conditions d'égalité établies par la loi. Mais les Italiennes, qui siègent dans les municipalités, les conseils législatifs, au Parlement, ont mille peines à faire admettre qu'elles peuvent aussi siéger dans les jurys. Un citoyen a attaqué comme étant nulle une décision de la Junte provinciale administrative de Bologne parce qu'une femme en fait partie. Un recours au Conseil d'Etat établit, basé sur la Constitution, que les femmes peuvent aussi bien faire partie des jurys que des juntes.

Dans son aperçu des problèmes sanitaires de la prostitution, le Dr J. Droin, président du Comité international de la F. A. I., démontre que la diffusion des maladies vénériennes et l'ampleur de la prostitution proviennent toutes deux des difficultés économiques de la population, constatation grosse de conséquences dans la pratique.

Le Dr A. Cavaillon, conseiller technique au ministère de la Santé publique (France) expose l'organisation du *fichier sanitaire* — le Parlement français avait été appelé à voter cette loi à l'insu du ministère — ce fichier est inefficace et doit être supprimé. Le Dr Cavaillon voudrait perfectionner les méthodes de dépistage des malades vénériens (et non pas des seules prostituées) et pouvoir les contraindre à se soigner, point de vue combatif par d'autres congressistes.

Le Dr Sicard de Plauzoles, président de la F. A. I., est aussi d'avis qu'il faut supprimer radicalement la « police des mœurs » et que le client de

déjà de 55 ans, elle se mit à cette nouvelle tâche avec une ardeur juvénile, tenant à établir des contacts humains et à baser cette collaboration sur des relations vivantes. Restant éducatrice, elle voulait en même temps que le travail fût parfait et ceux qui ont eu la chance de travailler sous sa direction ont été formés à bonne école. Ils ont été entraînés par elle à aimer le travail bien fait, l'information claire et précise, la recherche approfondie. Si elle était difficile, elle l'était aussi bien pour elle-même que pour les autres. Elle avait horreur des mesquineries et était d'une loyauté souvent émouvante. Quel privilège que sa confiance et son affection !

Son activité débordante au Bureau international d'Education ne l'amena pas à renoncer aux domaines dans lesquels elle s'était spécialisée auparavant. Elle donna un cours de psychologie ouvrière à l'Ecole sociale et un cours d'anglais aux candidats à la licence en pédagogie à l'Université de Genève. Elle fut amenée d'autre part à beaucoup voyager et à affermir les liens entre éducateurs des différents pays, auxquels elle tenait tant. Ces liens se transformèrent souvent en amitiés durables, car elle possédait cette autre qualité rare, celle de la vraie amitié fidèle. Combien sont ceux qui ont joué de ses lettres et de ses multiples témoignages d'affection dans les moindres circonstances de leur vie.

Retenue en Grande-Bretagne pendant cette dernière guerre, elle ne cessa de maintenir des contacts et d'œuvrer pour la cause de l'éducation internationale. Elle revint à Genève, éprouvée par ces années de guerre où sa sensibilité se révoltait contre tant d'atrocités et de souffrances, mais toujours pleine de vitalité. C'est avec joie qu'elle reçut en 1947, le titre de « Honorary Fellow » of the Educational Institute of Scotland et en 1948, de l'Université de Genève, le titre de Dr honoris causa pour les services qu'elle avait rendus à l'éducation. Si l'âge l'avait forcée à se retirer de la vie active, elle continua néanmoins à faire bénéficier le Bureau international d'Education de son aide et de ses conseils précieux et à distribuer à ses nombreux amis les richesses de son cœur et de son intelligence. Elle lisait abondamment livres et journaux, et avait le don d'interpréter ses lectures avec une perspicacité étonnante.

Membre de la Société des Amis (Quakers), elle avait acquis peu à peu la sérénité de ceux qui croient aux choses éternelles. Sa force intérieure était telle que jusqu'au bout, en dépit de la faiblesse et de la maladie, elle garda son esprit de jeunesse, tournée vers l'avenir avec un courage indomptable.

R. Gampert.

#### Une femme « Dr honoris causa »

A l'occasion de son centième anniversaire, l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne a décerné le titre de docteur honoris causa à sciences techniques, à Mme Cécile Roy-Pochon, à Versailles. Mme Roy a fait ses études d'ingénier à l'Ecole de Lausanne ; elle faisait alors partie de la section de Lausanne du Club suisse de femmes alpinistes, et ses compagnes de courses n'ont pas oublié cette petite femme énergique, qui dirigeait alors le cœur des femmes alpinistes.

Très tôt, Cécile Pochon déclara : « Je serai ingénier », et elle l'est devenue brillamment ;

elle obtint en 1921, son diplôme d'ingénierie électrique ; elle a travaillé à la société anonyme des Usines chimiques Rhône Poulen, a dirigé les recherches à la société Prolabo ; elle est aujourd'hui ingénier-conseil de la société des Lampes Visseaux, à Paris. Elle s'est attachée à des travaux sur la cellule photo-électrique, aux appareils de mesure pour les physiciens, notamment en éclairage électrique. Elle a présidé l'Association des ingénieurs-techniciens du vide. L'Ecole polytechnique de Lausanne a voulu reconnaître la valeur de ses travaux de recherches dans le domaine de la physique appliquée à l'industrie.

S.B.

#### Reclassement social

Mme J. Droin-de Morsier, présidente de l'association suisse du Sou Joséphine Butler, fait l'histoire du *reclassement social des personnes adonnées à la prostitution et de leurs exploitants*, et en analyse les méthodes actuelles : en internat, en foyers ouverts, ou même en laissant entièrement l'ex-prostituée dans la vie.

Les résultats obtenus sont en général satisfaisants quand la réintégration n'est pas imposée à la femme, mais souhaitée par elle. N'oublions pas toutefois que le reclassement n'est pas en lui-même un moyen de supprimer la prostitution. Tant que les causes de ce fléau agissent, d'autres femmes prendront la place de celles qui auront été reclassées. Quant aux expériences tentées pour reclasser les souteneurs, elles ne sont point encore concluantes.

Des communications de M. Richard-Molard, secrétaire de l'association dauphinoise d'hygiène morale sur l'*« abri dauphinois »*, de Mme Leopoldina Sarava, déléguée du Service social de l'Etat de São Paulo (Brésil), sur la *campagne de récupération morale et sociale de la femme et contre l'exploitation de la prostitution*, de M. l'abbé André Talvas, au monastère du « Nid », sur cette maison de reclassement, de Mme Hélène Tzaut, directrice de « la Bienvenue », sur ce service d'entraide par le travail, ont illustré le rapport précédent. Parmi les interventions notables de